DEPARTEMENT DE L'HERAULT COMMUNE DE PREMIAN

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du mardi 04 juillet 2023

Présents: Roland COUTOU, Martine LUGAGNE, Matthieu HENRY, Roseline MUSARD, Boris BAUWENS, Frédérique BEAUFUME, Bruno BESSIERES, Yves MONDON, Véronique HERNANDEZ, Ophélie

LAMOUREUX, César LARRIBEAU, Pierre-Franck LUYE

Représentés:

Excusés: Alain CAUQUIL, Evelyne HUGUES

Absents: Didier AFFRE

Secrétaire de séance: Martine LUGAGNE

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil, en date du 11 mai 2023.

Le PV n'apporte aucune remarque et est adopté.

Monsieur le Maire demande le retrait de la délibération concernant « Zéro Artificialisation Nette & village de l'avenir ».

Monsieur le Maire propose d'ajouter une délibération supplémentaire à l'ordre du jour concernant le tarif de la cantine scolaire.

1 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CAF :

Monsieur le Maire propose de signer une convention de partenariat avec la CAF qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Vote à l'unanimité.

2 - CREATION D'UN POSTE SAISONNIER : ENTRETIEN ESPACE FLEURI DU VILLAGE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder au recrutement d'un agent d'entretien occasionnel pour un besoin saisonnier lié à l'entretien de l'espace fleuri du village. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents pour créer un poste d'agent d'entretien occasionnel à temps non complet pour une période de deux mois (Juillet-Août).

2 - REFECTION DU PAN SUD DE LA NEF - EGLISE SAINT SEBASTIEN :

Monsieur le Maire rappelle que des contrôles visuels ont permis de constater un affaissement du pan sud de la nef du toit de l'Eglise Saint Sébastien. Une estimation du coût des travaux a été réalisée par une architecte du patrimoine pour un montant total de 67 000 € HT auquel il faut ajouter le montant des honoraires de l'architecte 8 710 € HT (soit un montant total de 75 710 € HT). Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents la réalisation des travaux de réfection du pan sud de la nef de l'Eglise Saint Sébastien et mandate Monsieur le Maire pour réunir le maximum d'aide avant la réalisation des travaux

4 - EXPERIMENTATION DE L'EXTINCTION NOCTURE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC :

Monsieur le Maire indique que l'éclairage public relève des pouvoirs de police du Maire au titre de l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et qu'il dispose de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation à ce titre. Monsieur le Maire explique que les réflexions qui ont été menées permettent d'envisager une expérimentation de l'extinction nocturne de l'éclairage public sur une durée de 6 mois. La population a été informée au cours d'une réunion publique le 26 juin 2023. En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit sur une partie du territoire de la commune. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide d'adopter l'interruption de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire de la commune à compter du 05 Juillet 2023 de 0h00 à 6h00 pour une durée de 6 mois et demande à Monsieur le Maire de préciser par arrêté les modalités d'application de cette mesure et en particulier les lieux concernés, les horaires d'extinction et les mesures d'information de la population.

DEPARTEMENT DE L'HERAULT COMMUNE DE PREMIAN

Eclairage patrimonial:

- maintien de l'éclairage de l église vote à l'unanimité
- maintien de l'éclairage de la vierge 9 pour 3 contre
- suppression de l'éclairage du rocher vote à l'unanimité

Prévoir le remplacement du matériel existant par des éclairages à faible consommation

6 - PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : MISE A JOUR

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les mises à jour qui ont été apportées au Plan Communal

- Organigramme cellule de crise municipale
- Principaux enjeux exposés au risque d'inondation
- Personnel communal
- PCS risque de rupture du barrage de Vesoles.

Vote à l'unanimité.

7 - REVISION DU TARIF DE LA CANTINE SCOLAIRE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à la convention de restauration les prix des repas et frais applicables à compter du 1er septembre 2023 sont révisés. Tarif appliqués à compter du 1er septembre 2023 :

- repas maternelle, primaire ou repas adultes : 3.90 euros TTC Vote à l'unanimité.

8 - <u>OUESTIONS DIVERSES</u>:

Carte communale : Monsieur le Maire n'a pas présenté la carte communale devant la CDPENAF le 13 juin. La commune a reçu un avis conforme de la MRAE soumettant le projet à évaluation environnementale par la commune de Prémian. Cette évaluation aura un coût et son verdict peut remettre en cause fortement le zonage des zones urbanisables.

Adressage: La distribution des certificats d'adressage et des numéros a débuté. Des habitants s'étonnent de l'absence du nom des hameaux sur l'adresse. Le format réglementaire d'une adresse enregistrée sur le site https://adresse.data.gouv.fr/ doit être le plus simple possible : Nom Prénom Numéro Rue Code Postal Commune.

Point camping: Le début de saison laisse apparaître une progression de 500 € par rapport à 2022. Le défibrillateur a été installé ainsi qu'une borne wifi. Les réservations sont encourageantes.

Réhabilitation Ecole-Mairie: Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'obtention de 2 subventions : DETR (Etat 120 976 €) Conseil Départemental (164 400 €). Le conseil régional a été sollicité et répondra lors de la session du mois d'octobre.

Fourneau cuisine associations: Dans le cadre du plan de relance, un fourneau a pu être acheté pour la cuisine des associations Coût total 3 355.20 € TTC. Avec la récupération de la TVA le reste à charge sera

SEANCE LEVEE A 20h45

La Secrétaire de séance : Martine LUGAGNE,

Le Maire : Roland COUTOU.

Just 98he

TABLE RÉCAPITULATIVE de la séance du 04 juillet 2023 par date

DATE	NUMERO	OBJET
04/07/2023	DE_033_2023	CREATION D'UN POSTE SAISONNIER : ENTRETIEN ESPACE FLEURI DU VILLAGE
04/07/2023	DE_034_2023	REFECTION DU PAN SUD DE LA NEF - EGLISE SAINT SEBASTIEN
04/07/2023	DE_035_2023	EXPERIMENTATION DE L'EXTINCTION NOCTURE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC
04/07/2023	DE_037_2023	REVISION TARIF CANTINE SCOLAIRE
04/07/2023	DE_038_2023	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : MISE A JOUR
04/07/2023	DE_039_2023	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CAF